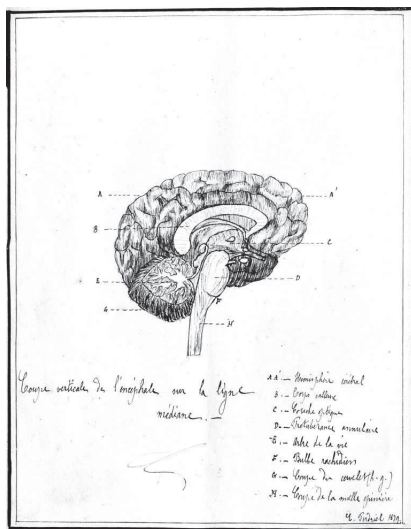


ANALYSE

Une inflexion moderniste

Ce cours de philosophie, datant de 1879, a de quoi surprendre le lecteur contemporain, il semble en effet plus s'apparenter à un cours de physiologie (voir les schémas) ou de psychologie expérimentale.

L'auteur, était certainement un tenant du courant « moderniste » qui à la fin du second empire réagit contre la philosophie spéculative, la métaphysique et le dogmatisme des textes, héritage de Victor Cousin. Il valorise au contraire l'approche empirique de la connaissance. L'opposition est double : les références aux sciences prennent le pas sur les références métaphysiques et l'approche empirique prend le pas sur l'exégèse des textes. Ces « modernistes » cherchent à faire traduire dans les programmes et les manuels l'intérêt qu'ils portent au développement des nouvelles disciplines scientifiques : dans le programme de 1880 les références scientifiques font une entrée en force, on y trouve explicitement allusion à « *l'utilité de la psychologie comparée et de l'expérimentation en psychologie* ». Il s'agit d'inclure dans l'enseignement des connaissances positives concernant la vie de l'esprit, et de s'interroger sur la possibilité d'expliquer les données de la raison par « *l'expérience, l'association des idées et l'hérédité* » (H. Marion. *Le nouveau programme de philosophie*, Revue Philosophique 1880). Nous sommes à l'époque de Théodore Ribot ou de Paul Janet qui écrivait « *L'homme commence par l'animalité, il s'achève par la société* », ou d'Herbert Spencer, dont notre professeur fait grand usage.



Le cours qui nous intéresse, affirme clairement la nécessité de se rapporter à l'étude du corps, de la physique comme de la physiologie, pour comprendre les mouvements de l'âme. « *Si on ignorait les propriétés de la matière organique on ne pourrait pas étudier le fait spirituel* ». Mais qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de l'irruption du matérialisme dans le champ de l'enseignement philosophique, toujours clairement animé par une visée spiritualiste. Si on a recours à la physiologie c'est pour mieux démontrer l'identité et la spécificité de l'âme : « *nous en concluons qu'il y a en nous autre chose que le corps* ».

Aussi étrange qu'il puisse paraître aujourd'hui, cet appel aux sciences révèle cependant un souci constant de la philosophie de s'inscrire dans la continuité du travail scientifique. Il suffit de feuilleter les œuvres de Descartes, largement illustrées de schémas d'optique ou de physiologie, pour s'en persuader. L'enseignement de la philosophie a suivi le même chemin : jusqu'à la fin des années 60 par exemple la licence de philosophie comportait un certificat de psychologie (dont une part importante de psychologie expérimentale) et l'inscription à l'agrégation de philosophie exigeait l'obtention d'un certificat délivré par la faculté des sciences.

Il est clair qu'aujourd'hui l'enseignement de la philosophie s'est beaucoup éloigné des disciplines scientifiques, y compris de celles qui sont devenues les sciences humaines (psychologie, sociologie). La philosophie est plus considérée par l'opinion comme une discipline littéraire, et par les enseignants de philosophie comme une éducation à la réflexion critique. Cette tendance est encouragée par l'abandon -en 1960- de la division classique du programme en 4 sous-disciplines : psychologie, logique, morale, métaphysique, division qui appelait les questions de cours ; il s'organise autour de deux pôles de réflexion qui n'ont plus rien de disciplinaire : l'action et la connaissance. Les réformes ultérieures iront dans le même sens.

Une pédagogie traditionnelle

En ce qui concerne la forme, ce document témoigne de l'attachement de l'enseignement philosophique à la « leçon », on dirait aujourd'hui le cours magistral. La longueur du texte et la qualité de la rédaction laissent penser que le cours était sinon dicté, du moins dit suffisamment lentement pour que les élèves puissent faire beaucoup plus que prendre des notes à la volée. Par ailleurs cette « leçon » est aussi caractéristique de ce que les programmes depuis 1880 appellent « la liberté du professeur » qui n'est pas un simple répétiteur, mais compose son cours et en est le véritable auteur. Sur ces deux points les choses n'ont pas fondamentalement changé aujourd'hui : dans sa grande majorité le corps des professeurs de philosophie reste réfractaire à ce qu'ils considèrent comme des gesticulations pédagogiques. Le cours de philosophie reste pour l'essentiel un cours écrit que certains collègues rédigent in extenso.

Le fait de faire rédiger le cours alternativement par tous les élèves de la classe s'est sans doute perdu aujourd'hui, (je l'ai pour ma part connu en 1963 quand j'étais stagiaire). Outre l'aspect pratique d'avoir une trace écrite du cours qui pouvait servir par exemple aux élèves absents (ou à l'inspecteur général !), cette pratique avait une fonction pédagogique. Il s'agit d'un exercice de rédaction et d'appropriation du cours. D'où le fait qu'il est corrigé par le maître et fait l'objet d'une appréciation. L'exercice majeur en philosophie, au milieu du XIXe, a d'abord été celui de la rédaction par lequel l'élève reproduit le cours du professeur. La dissertation au baccalauréat, apparue en 1866, s'apparentait plus à la récitation d'une question de cours qu'à la réflexion originale qu'on exige aujourd'hui des élèves.

En fin de compte ce document n'est pas une simple curiosité d'archives, il interroge l'enseignant de philosophie sur l'épineux problème des rapports science/philosophie, et l'invite à réfléchir sur ce que peuvent être aujourd'hui les contenus d'un enseignement désormais essentiellement défini par sa fonction critique.

Jacqueline MORNE